

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 10 juin 2013
2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2013
3. Procès-verbal de l'assermentation du nouveau Conseiller municipal
4. Assermentations de deux nouveaux Conseillers communaux
5. Décompte final préavis 02/2010 (communication de la Municipalité 01/2013)
6. Renouvellement de l'arrêté d'imposition (Préavis No 06/2013)
7. Achat d'un véhicule léger de voirie (camionnette) en complément du « tracasset » et du Lindner Unitrac (Préavis No 07/2013)
8. Election d'un nouveau membre à la Commission achat et vente d'immeubles
9. Communications municipales
10. Communications du Bureau
11. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Perrinjaquet, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, ainsi que M. Jérôme de Bénédicis, nouveau Conseiller municipal fraîchement assermenté, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du Règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Nicole Foucqueteau, Isabelle Katz, Karin Künstner, MM. Jean-Marc Bridy, Jürgpeter Buser, Lorenzo Carrea, Daniel Dietrich, Patrick Zürn.

Non excusés : M. Alexandre Schmidt.

L'appel fait ressortir la présence de 49 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mmes Céline Pache et Caroline Gandillon fonctionnent comme scrutatrices.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande à l'assemblée si il y a des commentaires sur l'ordre du jour ou demandes de modifications. Aucune personne ne souhaitant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

M. Jacques Perrinjaquet souhaite toutefois dire quelques mots, retranscrits ci-dessous :

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Avant de passer à cet ordre du jour que vous venez d'accepter, permettez-moi quelques mots suite aux votations du 22 septembre dernier, et plus particulièrement, vous vous en doutez bien, au sujet de ... la loi sur les épidémies !

En effet notre village a récemment souffert d'une importante épidémie d'un mal, pas très grave s'il est de courte durée, mais excessivement dévastateur s'il devient chronique ; c'est le mécontentement ! La majorité de nos concitoyens était donc mécontents du projet proposé, ce qui a mécontenté la majorité des membres de notre Assemblée. Vous l'avez bien compris, c'est évidemment du vote négatif sur le crédit « Grande salle et place du Saughey » que j'aimerais évoquer.

Le Conseil communal avait, en avril dernier, accepté ce crédit et je pourrais comprendre une certaine frustration d'une partie, voire de la majorité d'entres-vous, suite au désaveu subi par notre Assemblée. J'avoue avoir, pendant un certain temps, partagé ce sentiment peu agréable « d'inutilité communale » !

Mais rappelons-nous que dans le serment que nous avons tous prêté, nous avons promis de respecter les Constitutions fédérale et cantonale. Ces deux textes, et les lois qui s'y rattachent, réglementent un droit très particulier à notre démocratie : le droit de référendum facultatif. Le citoyen peut ainsi s'opposer, sous certaines conditions, à presque toutes les décisions prises par un Législatif, qu'il soit fédéral, cantonal ou communal. En fin de compte c'est le Peuple qui tranche et qui a le dernier mot. Et tout ceci sans manifestation, sans grève, sans jets de pavés, sans gaz lacrymogène, comme on peut parfois l'observer dans des démocraties voisines.

Ainsi donc la majorité de nos concitoyens, pour différentes raisons, a choisi l'autre option que celle prise par notre Conseil au mois d'avril. Mais, soyez-en sûr, ça n'enlève rien à la qualité du travail accompli par notre Assemblée et par toutes ses Commissions pour arriver à prendre démocratiquement une décision le 29 avril dernier. Nous avons eu raison (ou des raisons) d'accepter ce crédit et le Peuple a eu raison de le refuser ! C'est paradoxal, mais ce sont les règles du jeu que nous avons promises de respecter.

Tournons donc cette page avec le sentiment du devoir accompli et bien accompli. Remettons nous au travail sur les dossiers à venir avec toujours la même énergie et la même application. Avec conscience, diligence, fidélité et avec la vérité devant les yeux, selon les termes consacrés, qui doivent vous rappeler quelque chose ! C'est ce pour quoi nous avons été élus et ce que nous avons promis de faire.

Je vous remercie pour votre attention.

1. Procès-verbal de la séance du 10 juin 2013

A la demande de la Municipalité, concernant le point 5, page 97, la réponse écrite de M. Jean-Marc Landolt, Municipal, devrait être jointe au procès-verbal. Elle est retranscrite ci-dessous :

MUNICIPALITÉ D'ECHANDENS
RÉPONSE A L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL CLAUDE-ALAIN VUILLERAT

Lors de la séance du Conseil communal du 29 avril 2013, Monsieur le Conseiller Claude-Alain Vuillerat a déposé une interpellation traitant de la question du contournement autoroutier de Morges et de la « piquère » (bretelle de jonction passant entre les Communes d'Echandens et de Lonay).

La Municipalité répond aux différentes questions posées comme suit :

1. *La Municipalité a-t-elle développé des liens avec le Département vaudois des infrastructures et l'Office fédéral des routes (OFROU) pour être prise en compte dans ces projets ?
La Municipalité a eu l'opportunité de développer des liens purement informels, et non officiels, avec le représentant de l'OFROU. En effet, il faut savoir que pour cette première phase d'étude d'opportunité, l'Office fédéral des routes avait pour consigne de ne discuter officiellement qu'avec l'entité régionale, à savoir l'ARCAM. Le soussigné a néanmoins eu la possibilité de participer à plusieurs séances informelles en présence notamment du représentant de l'OFROU. Une séance fut aussi organisée conjointement avec la commune voisine de Lonay et en présence de Monsieur Kilcher de l'OFROU, mais toujours de manière non officielle. Il n'y a pas eu de contact direct avec le Département vaudois des infrastructures.*
2. *La Municipalité a-t-elle une vision de la gestion de cette problématique et quelle est-elle ?
Si la question posée est en rapport avec le problème de la saturation du réseau des routes nationales dans le secteur Lausanne-Morges et donc de la résolution, à long terme, de cette problématique, la vision de la Municipalité est conforme aux résultats principaux de l'étude d'opportunité menée par l'OFROU. En date du 25 septembre 2012, la Municipalité s'est officiellement prononcée auprès de l'ARCAM, ceci en privilégiant la variante longue du contournement autoroutier de Morges, avec un maximum de tronçons enterrés et sans la « piquère » entre Echandens et Lonay. Il fut notamment demandé que des études plus poussées soient menées afin de trouver des solutions affectant le moins possible les communes touchées par ce projet de contournement. Une préférence fut aussi donnée au déclassement de la traversée de Morges, sans que cette mesure se fasse au détriment des communes de la couronne morgienne. Cette prise de position fut reprise de manière officielle dans le document de synthèse de l'ARCAM daté du 10 octobre 2012.*
3. *Comment la Municipalité développe-t-elle avec les communes voisines concernées un lobby efficace ?
La Municipalité d'Echandens privilégie les actions et prises de positions concertées au sein de Région Morges et de l'ARCAM (voir communiqué de presse du 6 février 2013 en annexe). A ce stade d'avancement de l'étude, la Municipalité n'envisage pas d'action lobbyiste seule ou en groupement avec une ou deux communes ; pour être entendus valablement, nous pensons qu'il vaut mieux être regroupés régionalement, plutôt que de tenter de se faire entendre individuellement.*
4. *Quelle est la position politique de la Municipalité face à ces projets ?
Le tronçon autoroutier Lausanne-Morges est l'un des plus fréquentés de notre réseau national. A l'horizon 2030, la charge de trafic pour ce tronçon est évaluée à 130'000 véhicules par jour.*

La problématique du goulet d'étranglement de Crissier ne pourra pas être résolue uniquement avec l'élargissement localisé des voies de circulation. De nouveaux tronçons comme le contournement de Morges devront être construits. Dans son message du 18.01.2012, le Conseil Fédéral a formellement pris la décision d'intégrer, notamment, le contournement de Morges dans son arrêté sur le réseau. La proposition d'augmenter la vignette autoroutière à Fr. 100.-- devrait permettre d'envisager le financement de l'extension du réseau des routes nationales. La Municipalité d'Echandens est consciente de l'impact de l'augmentation apparemment inéluctable du transport individuel motorisé sur nos réseaux routiers. En effet, il n'est pas rare aujourd'hui de compter 2 à 3 véhicules, ou plus, par famille. A titre d'exemple, le nombre des véhicules immatriculés en suisse a progressé d'environ 47 %, passant de 3.99 Mio en 1990 à 5.86 Mio en 2011. Il faut être conscient qu'avec cet état de fait, le renforcement des réseaux routiers sera sans doute inévitable. Ceci étant exposé, la Municipalité souhaite promouvoir, dans toute la mesure du possible, l'utilisation des transports en commun, ainsi que la mobilité douce, pour permettre de limiter sensiblement l'augmentation des transports individuels motorisés.

*Le Conseiller Municipal responsable
Jean-Marc Landolt*

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :

Irène Caron

Laurent Ceppi

Présenté en séance du Conseil communal du 10 juin 2013.

Mme Adelheid Addor mentionne une erreur de frappe, à la page 94, 2^{ème} paragraphe, il y a lieu de lire « voter » et non « votre ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est ainsi adopté à l'unanimité, avec les deux modifications susmentionnées.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, remercie Mlle Camille Bohner ancienne Secrétaire, pour la rédaction de ce document.

2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2013

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

Les remerciements du Président du Conseil communal sont réitérés à Mlle Camille Bohner, concernant la rédaction de ce document.

3. Procès-verbal de l'assermentation du nouveau Conseiller municipal

Le Président donne lecture du procès-verbal de l'assermentation du nouveau Conseiller municipal.

PROCES-VERBAL D'ASSERMENTATION

Le jeudi 17 octobre 2013, à 20h00, dans la Salle des Commissions, au Château d'Echandens, conformément à l'article 9 du Règlement du Conseil communal, M. Jacques Perrinjaquet, Président du Conseil communal, a procédé à l'assermentation devant le Bureau du Conseil, de Monsieur Jérôme De Benedictis, nouveau Conseiller municipal.

Ce dernier, conformément aux articles. 9 et 62 de la Loi sur les Communes, a prêté le même serment que les Conseillers communaux figurant à l'article 5 de notre Règlement, avec en plus la promesse suivante :

Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances ou règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

4. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux

A la suite de son déménagement hors de notre commune, Mademoiselle Camille Bohner a donné sa démission.

Monsieur Jérôme De Benedictis, ayant été élu en qualité de Conseiller municipal est démissionnaire, conformément à l'article 6, de notre Règlement.

Eu égard aux articles 5, 9 et 10 de notre Règlement, les troisième et quatrième suppléants élus en mars 2011 doivent être assermentés.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, procède donc à l'assermentation de Monsieur Joao Rodrigues et de Monsieur Sébastien Baconnier.

L'assemblée compte désormais 51 membres.

5. Décompte final préavis 02/2010 (communication de la Municipalité 01/2013)

Des copies de ce décompte final sont remises aux membres du Conseil communal qui le souhaitent. Ce document figure au procès-verbal de la séance du 29 avril dernier, en page 89.

Il est rappelé que lors de la séance du Conseil du 10 juin dernier, Monsieur le Conseiller Philippe Diserens avait, sous le point « divers », posé une question concernant l'approbation de ce décompte final. Il n'était pas satisfait de la réponse donnée par Madame la Syndique. Messieurs les Conseillers Daniel Dietrich et Philippe Martin étaient alors intervenus comme mentionné à la page 101 du procès-verbal du 10 juin 2013.

Dans une lettre du 13 juin 2013, dont le Président du Conseil a reçu copie, Madame la Préfète a répondu à Monsieur le Conseiller Philippe Diserens qu'il était du ressort du Président du Conseil de porter ce décompte à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Ceci n'ayant pas pu être fait pour la séance du 24 juin dernier, c'est chose faite aujourd'hui.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, rappelle donc le contenu du deuxième alinéa de l'article 85 de notre Règlement :

Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

Il ouvre donc la discussion concernant le vote sur l'approbation du décompte final du préavis 02/2010.

La parole est donnée au Municipal responsable de ce décompte, Monsieur Jean-Marc Landolt.

Ce dernier informe l'assemblée que la Municipalité n'a pas été conviée à la rédaction de l'ordre du jour de cette séance comme le prévoit l'article 24 du Règlement. La Municipalité n'a donc pas préparé de réponse à ce point de l'ordre du jour.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, réitère ses excuses à la Municipalité devant l'Assemblée, les ayant déjà présentées à la Municipalité via Madame la Syndique et directement auprès de M. Jean-Marc Landolt, Municipal.

La parole est également donnée au Conseiller responsable de ce point de l'ordre du jour, Monsieur Philippe Diserens. Celui-ci ne sollicite pas la parole.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée, sur l'approbation du décompte final du préavis 02/2010 tel que présenté dans la communication municipale 01/2013.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS
DECIDE A LA MAJORITE
(42 OUI – 3 NON – 5 ABSTENTIONS)

D'accepter le décompte final du crédit d'étude en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saugey, préavis No 02/2010, présenté lors du Conseil communal du 29 avril 2013, dans la communication municipale No 01/2013.

6. Renouvellement de l'arrêté d'imposition (Préavis No 06/2013)

M. Michel Perreaud, Municipal, n'a rien à ajouter à son préavis, si ce n'est qu'il se réjouit de pouvoir boucler des comptes 2014, qui ne seront plus influencés par l'important contribuable ayant quitté la Commune.

M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances, étant absent, la parole est donnée à M. Thierry Pache, Vice-Président, qui n'a rien à ajouter au rapport de la Commission des finances.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, informe l'assemblée que Madame Irène Caron, Syndique, et Mme Comte, Boursière, étaient présentes lors de la séance de la Commission des Finances tenue en date du 17 septembre 2013. Ceci n'est pas inscrit dans le rapport de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 06/2013
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis No 06/2013 et dont il fait partie intégrante, pour une période d'une année, soit pour 2014.

7. Achat d'un véhicule léger de voirie (camionnette) en complément du Tracasset et de Lindner Unitrac (Préavis No 07/2013)

M. Eric Maillefer, Municipal, donne quelques précisions au sujet de ce préavis, dont voici le texte reproduit ci-dessous :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Malgré le préavis complet et détaillé, j'aimerais encore apporter quelques précisions pour cet achat.

Voilà maintenant environ 6 mois que j'ai repris « au pied levé » la responsabilité du dicastère de la voirie .Ce service ayant vécu bien des changements au cours des derniers mois, voire dernières années. Soyons conscients, qu'il y a maintenant plus d'un an et demi, décision avait été prise de porter les effectifs de la voirie à 5 personnes. Suite au départ de l'ancien responsable et de la nomination de Monsieur de Freitas comme chef de voirie, finalement les effectifs sont restés à 4 personnes. Ainsi, au vu du travail demandé, c'est peu dire que les employés de la voirie sont très occupés. A ce titre, il est du rôle qui est le mien de veiller à ce que les équipements qui leur sont mis à dispositions répondent à leur besoins et à leurs attentes. A ce propos, il est indéniable que les activités de la voirie ont subi quelques changements dernièrement. Notamment citons les travaux lourds en forêt, particulièrement dangereux qui ont été confiés à une entreprise spécialisée. D'un autre côté, l'extension du réseau routier et des constructions devient de plus en plus exigeant pour notre service. Il en est de même pour l'aménagement et l'entretien des différentes places, parcs, zone de verdure, déchèterie, etc...

Ainsi, un rôle important de notre service de voirie relève de l'aspect « jardinier paysagiste » de la commune. Et de ce côté-là reconnaissons leur habilité et leur efficacité à rendre ce village propre, agréable et particulièrement bien fleuri.

Ceci m'amène à vous dire, qu'il devient urgent d'avoir un moyen de transport mieux adapté à cette activité de jardinier paysagiste et d'entretien. Malgré son aspect bucolique, le tracasset ne répond plus aux critères actuels et n'offre aucune protection ni contre les intempéries, ni contre les chocs éventuels, aux utilisateurs de cet engin. Comme expliqué dans le préavis, malgré son aspect de petit camion, le Lindner Unitrac 102 est en fait un tracteur agricole, muni d'une trentaine de vitesses et équipé d'un moteur diesel Perkins de 4400 cm³. Véhicule tout terrain, très gourmand, et délicat si utilisé à autre chose que ce qu'il est prévu.

L'achat de cette nouvelle camionnette va dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une meilleure rentabilité de notre service de voirie, par exemple :

- Pose de la signalisation
- Contrôle de la Station de pompage (3x / semaine)
- Tonte et arrosage des gazons (transport de personnel et de matériel)
- Entretien du refuge
- Ramassage du papier et du verre
- Ramassage des poubelles communales

Transport pour différentes pièces ou services chez :

- Viquerat pneus-Préverenges
- Copra - St -Saphorin
- Baumgartner – Pampigny
- Bauer – Ecublens
- Maçon – Renens
- Debrunner -Crissier
- Elgas – Crissier
- Terrasport – Cossonay
- Tschanz – St Prex
- Chevalley – Gollion
- Jolidon – Lonay
- Pépinière de Genolier
- Landi - Cossonay et Bussy Chardonney

Et pour terminer les déplacements à Valorsa pour :

- Les appareils électroménagers
- Le verre
- Les animaux morts

Compte tenu du préavis en question et des précisions apportée, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter le préavis tel que présenté.

Merci de votre attention

Mme Monique Martin, Présidente de la Commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances, étant absent, la parole est donnée à M. Thierry Pache, Vice-Président. Ce dernier souhaite apporter quelques modifications au rapport de la Commission des finances. Ses propos sont reproduits ci-dessous :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,
Je voudrais apporter une clarification au sujet du dernier point mentionné dans le rapport qui dit que:*

- Le pont du VW Amorak proposé étant relativement petit, la Comfin préférerait nettement une cabine à 2 places en lieu et place d'une cabine à 5 places.

A la demande de la majorité de la commission, il avait été demandé de supprimer cette remarque ce qui a malheureusement été oublié.

Cette remarque n'était pas partagée et surtout n'est pas du ressort de la commission des finances. Par conséquent je vous demanderai de ne pas en tenir compte dans votre décision.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, informe l'assemblée que Madame Irène Caron, Syndique, et Mme Comte, Boursière, étaient également présentes lors de la séance de la Commission des finances tenue en date du 17 septembre 2013. Il ouvre la discussion.

M. Philippe Martin, demande à M. Eric Maillefer, Municipal, des précisions quant aux différentes tâches qui nécessitent plus de deux occupants dans un véhicule et quelles en sont les fréquences ?

M. Eric Maillefer, Municipal, précise que par exemple lors de la tonte du gazon des terrains de football ou pour des plantations à différents endroits de la Commune, il est nécessaire d'avoir 3 employés et les machines ; quant à la fréquence elle est variable, cela peut être plusieurs fois par semaine ou par mois. Cet achat permettra d'éviter ainsi au service de voirie de se déplacer avec 2 véhicules pour se rendre à un même endroit.

La parole n'étant plus demandée, M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 07/2013,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (49 OUI - 1 ABSTENTION)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF.48'300.00 pour l'achat d'un véhicule léger de voirie (camionnette) en complément du « tracasset » et du Lindner Unitrac 102,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire au fonctionnement du véhicule.

8. Election d'un nouveau membre à la Commission achat et vente d'immeubles

M. Jacques Perrinjaquet, Président rappelle le nom des membres actuels ; il s'agit de M. Thierry Lambelet – Président, MM. Joël Möckli, Dominique Bolomey, Youri Borboen, Jérôme De Benedictis et Mmes Karin Künstner, Monique Arzenton.

Monsieur Jérôme De Benedictis, nouveau Conseiller municipal, ne peut plus siéger à la Commission achat et vente d'immeubles, du fait de son élection à la Municipalité.

Le Président du Conseil souligne également que cette Commission ne siège pas souvent. Toutefois, il relève qu'une séance est d'ores et déjà fixée pour le lundi 4 novembre prochain, dont l'ordre du jour sera l'étude du Préavis 08/2013. Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite présenter une candidature.

M. Edy Bridy prend la parole. Il est intéressé à siéger dans cette Commission.

M. Thierry Lambelet, souhaiterait intégrer les jeunes membres du Conseil, tout en précisant sur le ton de la boutade, que l'âge de M. Edy Bridy n'est pas encore « trop » avancé. Il propose donc la candidature de M. Loïc Maillefer, qui n'est pas au courant de sa démarche.

M. Loïc Maillefer accepte sa candidature.

Comme il n'y a pas d'autres candidats, il est passé au vote, dont le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	26

Obtiennent des voix

M. Edy Bridy	25
M. Loïc Maillefer	24

Les deux candidats n'ont pas atteints la majorité absolue. Le Président annonce alors un second tour à la majorité relative.

M. Edy Bridy prend la parole et souhaite retirer sa candidature. M. Jacques Perrinjaquet, Président, en prend note.

Aucune autre candidature s'étant annoncée, on passe au vote pour un deuxième tour.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	16
Bulletins nuls	0

Est élu, M. Loïc Maillefer, avec 30 voix.

Voix éparses	5 voix
--------------	--------

9. Communications municipales

Michel Perreaud

Décompte final de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière selon les comptes 2012

L'Etat nous a communiqué le décompte final 2012 de la péréquation, ainsi que celui de notre participation à la facture sociale et à la réforme policière 2012

Péréquation nette

Contribution budgétée Fr. 1'427'038.--	Calcul final Fr. 1'604'808.--	Différence (Fr. 177'770.--)
-------------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------

Dépenses thématiques

Budgétées (Fr. - 124'563.--)	Calcul final (Fr. - 151'550.--)	Différence (Fr. - 26'987.--)
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Facture sociale

Contribution payée Fr. 1'637'998.--	Calcul final Fr. 1'664'450.--	Différence (Fr. 26'452.--)
----------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Réforme policière

Contribution payée Fr. 317'489.--	Calcul final Fr. 328'474.--	Différence (Fr. 10'985.--)
--------------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Au vu de ce qui précède, l'Etat va donc nous facturer Fr. 188'220.--. Ce montant viendra assombrir les comptes 2013.

ARASMAC – Réseau AJEMA 2012

Le décompte 2012 du Réseau AJEMA présente un montant en notre faveur de Fr. 13'922.--.

Facture sociale - Péréquation

Suite à l'intervention de la Commission de gestion, la Municipalité a interpellé l'ASFiCo (Autorité de Surveillance des Finances Communales) afin de connaître les possibilités de recalculer la facture sociale et la péréquation pour les années 2009 à 2011.

La réponse est claire : « Il faut intervenir dans les 30 jours suivant la réception de la décision définitive ». Il n'est donc plus possible de rouvrir ces dossiers.

Madame Irène Caron

Travaux au Château

Prévus au budget 2012, les travaux de réfection d'un mur au parc du Château ont été complétés par la réfection de la terrasse privative de la dépendance du Château et réalisés en 2013.

Coût total Fr. 60'700.00 TTC.

Confronté régulièrement à une accumulation d'eau au bas du parc du Château, partie publique, nous avons créé un drainage afin d'améliorer la situation.

Coût des travaux : Fr. 9'520.00 TTC.

La peinture des portes donnant dans la cour du Château a été refaite pour un montant total de Fr. 2'052.00 TTC.

Bâtiment ch. des Platanes 7

Le bûcher extérieur du bâtiment du ch. des Platanes 7, qui menaçait de s'effondrer, a été remplacé en totalité. Coût des travaux : Fr. 3'940.90 TTC.

Personnel communal

Mme Caroline Paratore a augmenté son taux d'activité de 40 à 50 %.

Après deux échecs scolaires successifs de notre apprenti de 1^{er} année, nous avons décidé de mettre un terme au contrat qui nous liait. Il n'est pas prévu d'engager de nouvel apprenti pour le moment. Afin de maintenir l'effectif du personnel administratif et de prévenir toute surcharge en cas d'absences ou de vacances, nous avons engagé M. David Hafner, ancien apprenti, dès la fin juin 2013.

Caisse Intercommunale de Pensions

Lors de l'assemblée générale de la CIP, les délégués ont accepté la recapitalisation de la caisse par une augmentation de la cotisation de 3 % des employeurs, alors que les employés devront cotiser quatre années supplémentaires.

Réception des jeunes de 18 à 20 ans

Prévue tous les 3 ans, la réception des jeunes de 18 à 20 ans aura lieu le 06 novembre prochain. La Municipalité est déçue que sur 103 invitations, seules 24 personnes se soient donné la peine de répondre.

Répartition des dicastères

Suite à l'élection de M. Jérôme De Benedictis, les dicastères ont été répartis comme suit :

Responsable	Dicastères	Suppléant
Irène Caron Syndique	Administration générale - Police Affaires culturelles - Affaires religieuses	Vice-président
Jean-Marc Landolt	Urbanisme, police des constructions, salubrité Transports publics - Service du feu (SDIS)	Michel Perreaud
Eric Maillefer	Domaines (parcs, cimetièrre) - Vignes - Forêts - Voirie Déchets - Sports (sociétés locales)	Jérôme De Benedictis
Jérôme De Benedictis	Routes, signalisation, éclairage public Evacuation et épuration des eaux - Services industriels	Eric Maillefer
Michel Perreaud	Finances - Ecoles - Protection civile - Affaires militaires Affaires sociales, humanitaire - Bâtiments	Jean-Marc Landolt

Vice-président : M. Eric Maillefer

Jean-Marc Landolt

Campagne d'information de Région Morges

Certains d'entre vous ont peut-être déjà eu l'occasion de prendre connaissance des différents sujets qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée par Région Morges, notamment par voie de presse, des différents sujets en relation avec le développement urbain de notre région.

Il s'agit pour l'essentiel de présenter aux habitants de la région des informations sur les thèmes suivants :

- une nouvelle manière de vivre et de concevoir l'habitat
- la densité et les formes urbaines
- la qualité de vie en milieu urbain

Ces sujets sont présentés et développés à l'aide d'exemples concrets existant dans notre région. Ces informations sont accessibles sur le site www.regionmorges.ch. D'autre part une série de reportages ont été publiés dans le Journal de Morges ces dernières semaines.

Taxe relative au financement de l'équipement communautaire

La Municipalité prépare un projet de règlement communal sur la taxe relative au financement des équipements communautaires. Après avoir mis à disposition des communes une première version d'un règlement type en mars 2011, l'Etat de Vaud a complété, corrigé ce document et les explications y relatives au mois de juin dernier.

Tenant compte de ce qui précède, la Municipalité pourra, selon toute vraisemblance, vous présenter un préavis portant sur ce nouveau règlement communal, ceci lors de la première séance de l'année prochaine.

Nouvelle campagne de mesure du bruit généré par la gare de triage

Comme nous vous l'avions annoncé lors d'une précédente communication, les CFF ont été mis en demeure par l'Office fédéral des transports, de procéder à une nouvelle évaluation des impacts des nuisances sonores dans le périmètre de la gare de triage de Denges-Echandens.

Des enregistrements ont été réalisés récemment, notamment depuis différents points situés sur notre commune. L'exploitation de ces données est actuellement en cours. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que possible.

Eric Maillefer

Réfection de la place de jeux du Saugey

Dans le cadre du budget 2013, la Municipalité a mandaté l'entreprise spécialisée Lactell SA pour l'inspection et la rénovation de notre place de jeux du Saugey.

En effet, cette place de jeux très appréciée et beaucoup utilisée par les enfants a, comme tout objet extérieur, subi un vieillissement dû aux intempéries. C'est notamment le cas pour les parties en bois qui ont passablement souffert et il devenait urgent d'intervenir.

D'autre part, lors de l'inspection, il est apparu divers problèmes liés à la sécurité, dont les normes ont grandement évolué depuis la mise en service de cette place. Pour exemple, il est interdit maintenant d'installer des jeux en hauteur, au-dessus d'un décor en rochers.

C'est pourquoi, les jeux concernés seront déplacés et positionnés au-dessus d'un revêtement spécial, amortissant les chutes éventuelles.

Les travaux directement liés aux engins et jeux ont été confiés à l'entreprise spécialisée Lactell SA et les travaux de réaménagement sont effectués par notre service de voirie.

Concernant la partie « petite enfance », la rénovation sera entièrement effectuée par notre service de voirie. La place de jeux est fermée pour trois semaines environ.

Coût des travaux : environ Fr. 40'000.00 TTC.

Jérôme De Benedictis

Fermeture du pont (des Iles) sur la Venoge

Le Canton nous informe que les travaux de réfection du pont sur la Venoge aux Iles, dont la fin était prévue le 11.10.2013, ne seront terminés qu'aux environs du 08.11.2013, pour autant que les conditions météorologiques ne soient pas défavorables.

10. Communications du Bureau

Le Président, M. Jacques Perrinjaquet souhaite faire quelques rappels des procédures. Il lui semble opportun, avec l'arrivée de nouveaux Conseillers, mais aussi pour les anciens Conseillers, de rappeler deux articles de notre Règlement : les articles 46 et 45.

Art. 46.- Chaque membre du conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

Autrement dit : il s'agit, pour les Conseillères et Conseillers, d'étudier les préavis avant que la, ou les, Commission siège, pour pouvoir saisir cette dernière d'éventuelles questions ou remarques. Et c'est pour cela qu'on reçoit toujours avec les préavis la copie des convocations des Commissions. Pour savoir à qui adresser ses requêtes. Rappelons que la composition des Commissions permanentes figure sur le site du Conseil.

Art 45.- Si une commission a des explications, des informations complémentaires ou expertise à demander, elle s'adresse à la Municipalité.

Autrement dit : les Commissaires n'ont pas la possibilité d'enquêter ou d'investiguer dans le cadre de l'étude d'un préavis. Ils doivent passer par le Président de la Commission qui transmet à la Municipalité leurs demandes.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne lecture des résultats des votations et élection du 22 septembre 2013, ainsi que les résultats de l'élection du 13 octobre 2013.

Conformément à l'article 32 de notre Règlement, le Président donne lecture du procès-verbal de transfert des archives, qui s'est déroulé en date du 5 août 2013, à l'occasion du changement de Secrétaires.

Nouveau Règlement du Conseil communal.

Le Groupe de Révision du Règlement Rénové, ou GRRR, a déjà siégé quatre fois les 17 juin, 27 août, 9 et 30 septembre 2013, sous la Présidence de M. Youri Borboen. Deux séances sont d'ores et déjà planifiées pour le mois de novembre.

La Commission de recours en matière fiscale a été saisie de 50 recours concernant la taxe déchets, essentiellement celle de CHF. 200.00 pour les entreprises. Elle a siégé le mardi 8 octobre et rendu ses conclusions.

La FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) organise à Cossonay sa prochaine assemblée annuelle. Dans ce cadre elle invite les élus de la région à participer à la partie officielle le mercredi 6 novembre 2013, à 20h30, à l'aula du Pré-aux-Moines. On pourra y découvrir les résultats concrets d'une action menée par SWISSAID en Tanzanie. Pour mémoire, nous donnons, via la Commission aide humanitaire, quelques milliers de francs chaque année à cette organisation. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la Secrétaire ou du Président, après la séance.

Pour atteindre notre nouvelle Secrétaire, Mme Sandra Cavin, il suffit de composer le 076 509 37 98.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, est lui atteignable au 079 660 14 28.

Agenda :

Les votations fédérales auront lieu le 24 novembre 2013.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 2 décembre 2013.

11. Divers et propositions individuelles

Place de jeux

Suite à la communication municipale concernant la remise en état de la place de jeux, M. Thierry Lambelet souhaiterait connaître la localisation de la société Lactell. M. Eric Maillefer, Municipal, informe l'assemblée que ladite société est celle ayant déjà réalisé, à l'époque, la place de jeux. Elle est basée à La Chaux-de-Fonds.

Bibliothèque – Nuit des Contes

Mme Azucena Crolla, communique à l'Assemblée, la date à laquelle la bibliothèque l'Orangerie participera, pour la première fois, à la Nuit des Contes.

Il s'agit du vendredi 8 novembre 2013, de 19h00 à 21h00. Tous les lecteurs, petits et grands sont attendus ce soir-là, à la bibliothèque.

Fenêtres de l'Avent

M. Jean-François Martin prend la parole et souhaite s'exprimer au nom de Mme Isabelle Katz ; Présidente des USL ; cette dernière n'ayant pu être présente ce soir.

Il présente le projet des USL, concernant la mise sur pieds des Fenêtres de l'Avent dans notre village. Le but étant d'illuminer chaque soir une fenêtre différente selon un plan défini et de pouvoir partager un moment de convivialité.

Le Comité d'organisation recherche encore des habitants motivés à décorer une fenêtre et à accueillir les villageois, dans un lieu abrité tel que garage, terrasse couverte, afin de passer un moment agréable de 18h00 à 19h30, voir plus...

Une fois la liste des jours complète, elle sera affichée chez les commerçants, ainsi que sur le site internet de la Commune. Un tout-ménage sera aussi envoyé.

Pour les inscriptions, M. Jean-François Martin, son épouse, ainsi que Mme Isabelle Katz, se tiennent bien entendu à disposition des personnes intéressées.

Mme Adelheid Addor, souhaite remercier M. Jacques Perrinjaquet, Président, pour son introduction de début de séance, suite au résultat de la votation du 22 septembre dernier. Elle remercie également la Municipalité pour le travail accompli dans le projet de la grande salle villageoise.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, précise qu'en l'absence de Mme Conte, la Secrétaire, Mme Sandra Cavin, procédera à la distribution des jetons de présence.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

Le Président

La Secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Sandra Cavin